

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014-2015

14 OCTOBRE 2014

PROJET DE DÉCRET

MODIFIANT LE DÉCRET DU 2 JUIN 1998 ORGANISANT L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ARTISTIQUE À HORAIRE RÉDUIT SUBVENTIONNÉ PAR LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE⁽¹⁾

—

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

(1) Voir Doc. n°10 (SE 2014) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par M. Henquet, M. Denis et Mme de Groote	3
---	---	---

**1 Amendement n°1 déposé par M. Hen-
quet, M. Denis et Mme de Groote**

Justification

Cet amendement vise à éviter toute insécurité juridique.

Article 40

A l'article 40, modifier la date au 1er janvier 2015.